



Québec, 5 décembre 2012

Monsieur Régis Labeaume
Maire,
Hôtel de Ville de Québec
Québec, Québec
G1R 4S9

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre lettre datée du 19 novembre 2012, nous invitant à participer à une table commune, le 7 décembre prochain, pour « *négoier les paramètres de nos régimes* » et (se) « *donner une vision commune et décider de mesures de redressement harmonisées et équitables pour tous les employés.* »

D'entrée de jeu, nous désirons vous préciser, contrairement à ce que vous laissez croire dans votre lettre et dans les médias, que nous ne cherchons aucunement à « gagner du temps ». Preuve en est que nous avons participé à chacune des rencontres de négociations selon le calendrier établi avec vos représentants, le conciliateur ou, selon le cas, l'arbitre. Toutefois, force est de constater que les représentants de la Ville ne semblent pas avoir de réel mandat, ni la latitude suffisante qui permettrait de faire progresser les discussions en vue d'une entente à court, sinon à moyen terme.

Négocier oui mais aux tables prévues à cette fin

Dans votre lettre d'invitation, nous n'y retrouvons aucune condition nouvelle, ni élément additionnel ou argument suffisant pouvant justifier de négocier isolément les régimes de retraite, à une table commune, dans le cadre des présentes négociations visant à renouveler quatre conventions collectives distinctes. Vous n'êtes pas sans savoir que votre approche comporte de nombreuses difficultés et contraintes inconciliables. C'est d'ailleurs ce que nous vous avons dit, verbalement et par écrit, dès le 21 juin 2012. Il ne s'agit pas de négocier une « convention collective générale » régissant les conditions de travail de tous les groupes d'employés confondus, ni un régime de retraite « multi-groupes ».

Nos membres comprennent très bien pourquoi leurs représentants ne peuvent participer à une table commune regroupant tous les syndicats ainsi que les associations d'employés-cadres et négocier isolément leur régime de retraite, un des éléments les plus importants de leur rémunération globale. Ce que les syndicats ont demandé et demandent, encore aujourd'hui, c'est simplement que les parties discutent, examinent et négocient des solutions à chacune des tables de négociations en regard des régimes de retraite.

La négociation a réussi par le passé, pourquoi pas maintenant ?

C'est ainsi d'ailleurs que les négociations ont toujours été menées dans le passé et qu'elles ont conduit à la conclusion d'ententes modifiant les régimes de retraite. Des ententes qui ont permis, notamment,



de réduire certains bénéfices dans les régimes, de partager le coût du service courant des régimes et d'augmenter substantiellement la cotisation des employés, réduisant ainsi les coûts de l'employeur.

Par ailleurs, nos membres sont parfaitement conscients que la crise financière de 2008, ainsi que la faiblesse des rendements et des taux d'intérêts qui perdure ont un impact direct sur la santé financière de leur régime de retraite, également sur les autres régimes de retraite à prestations déterminées, tels celui du *Régime de retraite des élus municipaux* (RREM) et ceux des gouvernements fédéral et provincial, des universités, des autres municipalités et de multiples entreprises privées.

Déficit actuariel : facteurs aggravants des choix de la Ville

Dans le cadre de nos discussions pour la recherche de solutions, nous ne pouvons faire abstraction, ni passer sous silence, certains éléments ayant contribué au déficit brut de capitalisation des régimes de retraite de la Ville de Québec, évalué à 517 M\$ au 31 décembre 2010. Des données qui nous ont été fournies, il faut tenir compte dans l'évaluation de ce déficit, qu'en vertu d'une loi spéciale, la Ville de Québec doit rembourser la dette relative au déficit du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec, laquelle trouve son origine il y a plus de 45 ans. Cette dette, dit « déficit initial » et établi à quelque 60 M\$ au 30 avril 1973 (environ 234 M\$ au 31 décembre 2010) devait être amorti au plus tard en 1990. Mais, par la suite, le gouvernement du Québec a permis à la Ville de l'amortir jusqu'au 31 décembre 2045.

Où sont passés les 100 M\$ des contribuables ?

D'autre part, il faut aussi tenir compte du fait que la Ville de Québec a choisi de créer, en 2007, une réserve en périphérie des caisses de retraite, au lieu de verser les sommes requises dans les caisses des régimes de retraite. Cette réserve est constituée de la subvention de 20 M\$ que la Ville a reçue du gouvernement du Québec aux fins de réduire cette « vieille » dette, ainsi que de la somme provenant d'une taxe spéciale prélevée à chaque année à l'égard du territoire de l'ancienne Ville de Québec. Au 30 juin 2012, la valeur de la réserve atteignait près de 63 M\$.

À ces deux précédents éléments, il faut ajouter le fait que quelque 100 M\$, provenant des excédents de la taxation prévue dans les budgets aux fins du financement des régimes de retraite, n'ont pas été versés dans les caisses de retraite, et ce, depuis la mise en vigueur des nouvelles normes comptables en 2007. Ce qui nous a été confirmé lors de nos rencontres.

Il faut reconnaître qu'il s'agit de trois éléments non négligeables sur lesquels les syndicats et les employés n'ont aucune autorité.

Votre refus d'écouter et l'approche « mur à mur »

Nous convenons que ce dossier est complexe et nécessite de nombreuses et diverses analyses, ainsi que plusieurs calculs actuariels pour évaluer les modifications éventuelles de certains paramètres. Il faut donc comprendre que les parties devront faire appel aux services d'actuaire. Mais les échanges que vous avez eus avec notre actuaire-conseil, lors de la réunion du 8 novembre dernier, n'augmentent



rien de bon. En effet, comment penser possible une recherche sereine de solutions quand, de manière impertinente, vous avez refusé d'écouter ses explications!

Votre demande de redéfinir des paramètres des régimes sur un même modèle, ou *mur à mur* pour tous les groupes, ne peut à l'évidence être juste et équitable. Ne serait-ce par le fait, entre autres, que la situation financière des régimes est différente d'un régime à un autre, que la démographie des groupes n'est pas identique, que certaines carrières sont plus courtes que d'autres et surtout que la valeur, en termes de coûts, de mêmes paramètres est très différente d'un régime à un autre. L'équité est un sentiment de justice fondée sur la reconnaissance des droits de chacun qui se manifeste, par exemple lorsqu'on doit apprécier un cas particulier ou concret. Or, dans l'appréciation de vos propositions, les employés n'ont pas ce sentiment d'équité et de justice. Ajoutons aussi que ce n'est pas la meilleure façon de mobiliser les employés en les forçant à rester en emploi par des mesures coercitives dans leur régime de retraite. Une approche basée sur la recherche de solutions novatrices, telle une plus grande souplesse dans les activités professionnelles au travail, serait beaucoup plus porteuse de succès.

Recherche de solutions : votre refus de collaborer avec le gouvernement du Québec

Tout récemment, la Ville de Québec a informé le MAMROT (Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation des Territoires) de son refus de souscrire aux propositions finales discutées entre des représentants des municipalités, de l'UMQ, de la Régie des rentes du Québec, du MAMROT, ainsi que des organisations syndicales provinciales. Pourtant ces propositions ont comme principal objectif de stabiliser et de rendre plus prévisible dans le futur la charge fiscale qui découle du financement des régimes de retraite. C'est ainsi d'ailleurs qu'elles ont permis à des municipalités d'en venir récemment à des ententes négociées avec leurs syndicats. Nous comprenons donc de cette position de la Ville que la seule solution possible ne peut être que celle de « Monsieur le Maire Régis Labeaume »!

Manques de respect envers les employés : cela doit cesser !

De saines relations de travail doivent être basées sur le respect, la reconnaissance et la responsabilité. Or, malheureusement, tel n'est pas le cas à la Ville de Québec lorsque « son Maire » cherche délibérément à soulever la population contre les employés municipaux. Devant une telle attitude, faut-il se surprendre du résultat de l'« Étude 2012 des employeurs de choix », réalisée par Aon Hewitt, qui révèle que l'indice de mobilisation des employés de la Ville de Québec se situe à 43%, en baisse par rapport à 2010, et que le nombre d'employés ayant une opinion peu favorable de l'organisation a augmenté?

Aussi, les employés sont déterminés à ne pas accepter que « le Maire » utilise la démagogie, parfois l'ironie, dans sa quête « médiatique provinciale » sur les modifications qu'il désire voir apporter dans les régimes de retraite. Permettez-nous de vous rappeler que vous nous avez mentionné, le 8 novembre dernier, que vous utiliseriez la démagogie dans vos interventions publiques si nous n'acceptons pas de négocier avec vous les régimes de retraite à une table commune. Les employés n'accepteront pas non plus que vous laissiez croire à la population que les employés sont responsables des déficits constatés et que les syndicats cherchent à gagner du temps en refusant de négocier.



Dans ce sens, nous vous réitérons, si vous souhaitez accélérer le rythme des négociations, qu'il est possible de le faire, soit en donnant un réel mandat à vos négociateurs, soit en acceptant l'invitation que nous vous avons déjà faite de participer aux tables et de négocier le renouvellement des conventions collectives échues, incluant les régimes de retraite.

Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec

Association des pompiers professionnels de Québec

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)

c.c. Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Ministre du Travail, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de la Régie des rentes du Québec,